

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SCHIRMECK, convoqué par lettre du 8 novembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire.

**Présents** : Jacques RUCH, Christiane OURY, Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Adjoint, Miranda CHANUT, Jean-Frédéric HEIM, Guy SCHMIDT, Michel AUBRY, Joseph PULTRINI, France SCHRÖTER, Olivia KAUFFER

**Absents excusés** : Frédéric BIERRY : procuration à Laurent BERTRAND  
Sonia SCHAEFFER : procuration à France SCHRÖTER  
Joan LAVIGNE : procuration à Jacques RUCH

**Absents** : Béatrice BALDOVI, Yassin IBEN KOUAR

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018**

A l'unanimité des voix, moins une abstention (Joseph PULTRINI, absent) le Conseil Municipal approuve sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 27 septembre 2018.

## **II - Désignation de la secrétaire de séance**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer la secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Madame Marie-Thérèse ANTONI, Secrétaire Générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **III – Communications**

Communications, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui a été consentie au Maire par délibération du 14 avril 2015 :

- 1) Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :
  - Maisons d'habitation située 7c rue du Chauffour à SCHIRMECK
  - Bâtiments situés :
    - 25 route de Strasbourg à SCHIRMECK
    - 143 Grand'Rue à SCHIRMECK
    - 105 rue de l'Abreuvoir à SCHIRMECK (apport en société)

## **IV – Autres communications**

Etude centre-bourg : le Maire rappelle à l'assemblée la date de la prochaine réunion qui aura lieu le 26/11/18 et qui présentera les premières orientations d'aménagement ; il appelle à une forte participation des membres du conseil municipal.

Tour de France 2019 : il traversera l'agglomération en date du 10/07/2019 ; les travaux de voirie envisagés sur l'itinéraire de passage, tant par le Département que par la commune, devront être achevés à cette date.

Travaux faubourg Saint Sébastien : d'importants travaux, nécessaires à la sécurisation des habitations du faubourg Saint Sébastien, ont cours cette semaine ; ils consistent, à l'aide d'une grue, à l'abattage d'arbres surplombant les constructions.

\*\*\*\*\*

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

2018/11/01 : **BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

**VU** la délibération du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'apporter au budget primitif 2018 les décisions budgétaires modificatives, dont le détail est donné en annexe 1 et 2 à la présente délibération.

### ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° 2018/11/01

#### Section de fonctionnement - Dépenses

N°	DEPENSES	BP 2018	REALISE 2018	DM 3
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>61500,00</b>	<b>61140,42</b>	<b>20000,00</b>
60622	Carburants	10000,00	10636,08	3000,00
60633	Fournitures de voirie	7000,00	10665,73	5000,00
615231	Entretien voiries	20000,00	21450,95	6000,00
615232	Entretien réseaux	12500,00	3243,91	2000,00
6226	Honoraires	2000,00	5215,00	3000,00
62878	Rembt de frais à d'autres organismes	10000,00	9928,75	1000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>56000,00</b>	<b>33919,00</b>	<b>-20000,00</b>
65548	Autres contributions	56000,00	33919,00	-20000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>0,00</b>

### ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N° 2018/11/01

#### Section d'investissement - Dépenses

N°	DEPENSES	BP 2017 + DM1 + 2	REALISE/ ENGAGE	DM3
	<b>HORS OPERATIONS</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>171000,00</b>	<b>147169,66</b>	<b>1000,00</b>
1641	Emprunts en euros	171000,00	147169,66	1000,00
	<b>OPERATIONS</b>			
<b>100</b>	<b>Terrains</b>	<b>33300,00</b>	<b>10980,00</b>	<b>8000,00</b>
2111	Terrains nus	4500,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	14400,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2000,00	0,00	4000,00
2184	Mobilier	3000,00	0,00	-3000,00
2188	Autres immos corporelles	4000,00	10980,00	7000,00
2188-040	Autres immos corporelles	5400,00	0,00	0,00
<b>234</b>	<b>Maison de retraite</b>	<b>60000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-19000,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	60000,00	0,00	-19000,00

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

<b>250</b>	<b>Autres bâtiments</b>	<b>172000,00</b>	<b>158606,09</b>	<b>3000,00</b>
2132	Autres constructions	8400,00	8292,90	0,00
2138	Autres constructions	158200,00	149859,60	3000,00
2138-040	Autres constructions	5400,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	0,00	453,59	0,00
<b>400</b>	<b>Matériel, Outillage et Mobilier</b>	<b>26500,00</b>	<b>16018,32</b>	<b>7000,00</b>
2152	Installations de voirie	21500,00	15219,12	6000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5000,00	799,20	1000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>0,00</b>

2018/11/02 : **BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11 ;

**VU** la délibération du 5 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'apporter au budget primitif 2018 Exploitation forestière la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	Fonctionnement dépenses	BP 2018	REALISE	DM
62878	Rembt de frais à d'autres organismes	139 000,00	79 970,20	-400,00
6588	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	100,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	300,00

2018/11/03 : **ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE ET RURALE SAINT DIE DES VOSGES**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la demande présentée par la Maison Familiale Rurale, de SAINT DIE, Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, par laquelle elle sollicite le concours financier de la commune pour la prise en charge des coûts d'enseignement liés à l'accueil de deux élèves originaires de la commune ;

**CONSIDERANT** que la Maison Familiale Rurale participe à l'éducation et à la formation des jeunes et des adultes en privilégiant l'alternance, à leur insertion sociale et professionnelle ;

**CONSIDERANT** qu'à travers son action la Maison Familiale Rurale contribue au maintien du tissu rural dans les communes ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

**Après en avoir délibéré,  
A dix voix POUR,**

**DECIDE** de répondre favorablement à cette demande en allouant à la Maison Familiale Rurale de SAINT DIE une aide financière de **200 €**.

Les crédits correspondants sont prévus au C/6574 Subventions du budget de l'exercice 2018.

**2018/11/04 :** **RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL – ADOPTION DU NOUVEAU CONTRAT AVEC RESEAU GDS (GAZ DE STRASBOURG)**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-31 III ;

**VU** le régime juridique du renouvellement des concessions de gaz, et en particulier le Code de l'Energie (article L 111-53) et l'article 13 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

**CONSIDERANT** que le contrat de concession actuel pour la distribution publique de gaz naturel dans la commune prend fin le 31 octobre 2021 ;

**CONSIDERANT** que le renouvellement de ce contrat ne nécessite pas la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence, ni publicité, dans la mesure où le gestionnaire de réseaux R-GDS bénéficie d'un droit exclusif dans sa zone de desserte exclusive ;

**VU** le projet de contrat de concession et ses annexes proposés par Réseau GDS ;

**Après en avoir délibéré,  
Par un vote à onze voix POUR et quatre ABSTENTIONS (Joseph PULTRINI, Guy SCHMIDT, Michel AUBRY, France SCHRÖTER),**

**APPROUVE** le projet de contrat de concession et ses annexes entre Réseau GDS et la commune pour une durée de 40 années ;

**DECIDE** que le contrat proposé et ses annexes se substitueront au contrat actuellement en vigueur dès leur date de signature ;

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et ses annexes.

**2018/11/05 :** **DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE – CONSTRUCTION DE DALLES BETON ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SELECT'OM**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la lettre circulaire du SELECT'OM de MOLSHEIM du 20 avril 2018 par laquelle il informe les collectivités adhérentes de sa volonté de développer davantage la collecte sélective en apport volontaire ;

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

**CONSIDERANT** que dans cet objectif, cette structure intercommunale a décidé de mettre en place, au bénéfice des communes, un dispositif de subventionnement pour la construction de dalles béton destinées à recevoir les conteneurs d'apport volontaire à raison de 500 € par conteneur disposé sur la dalle, à condition qu'ils regroupent les trois flux de collecte sélective (corps creux, corps plats, verre) ;

**CONSIDERANT** qu'il y aurait intérêt de construire, sur le territoire de la Ville, trois dalles béton :

- deux aux ateliers municipaux ;
- une au faubourg Saint Sébastien.

**VU** le devis établi à cet effet par l'entreprise de maçonnerie SELVA à ROTHAU estimant à 4 440 € HT le coût de création de trois dalles béton ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

**DECIDE** la création

- aux ateliers municipaux
- au faubourg Saint Sébastien

de trois dalles béton pour conteneurs de tri sélectif ;

**ADOPTE** le devis de l'entreprise SELVA à ROTHAU pour un montant de 4 440 € HT, soit 5 328 € TTC au titre de ces travaux ;

**SOLLICITE** le concours du SELECT'OM pour le financement de cette opération, étant entendu qu'elle ne fera pas l'objet de demande de subvention auprès d'autres partenaires ;

**AUTORISE** le Maire à engager les travaux dès notification de la subvention accordée par le SELECT'OM.

Les crédits sont prévus au C/2128-100 Terrains par décision modificative n°3 du budget primitif 2018.

2018/11/06 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE COMPLEMENTAIRE

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Assurances ;

**VU** le Code de la Sécurité Sociale ;

**VU** le Code de la Mutualité ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

## VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

- VU** la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire pour le risque santé : MUT'EST ;
- VU** l'avis du Comité Technique en date des 28 juin et 14 novembre 2018 ;
- VU** l'exposé du Maire ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des voix,**

- ADHERE** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
- ACCORDE** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**LE RISQUE SANTE** : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. La participation forfaitaire est modulée suivant la composition familiale et est fixée comme suit pour 2019 :

<b>Situation familiale</b>	<b>Montant mensuel</b>
Agent seul	16,50 €
Adulte à charge	13,00 €
Enfant à charge	5,50 €

étant entendu que les participations sont cumulatives et que la participation par enfant à charge est fonction du nombre d'enfants effectivement à charge ;

## VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

- DIT QUE** les montants forfaitaires de participation ainsi déterminés suivront l'évolution du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (Année de référence : N-1) ;
- PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes à hauteur de 0,04 % pour la convention de participation en santé ; cette cotisation sera réglée annuellement et calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhérer au contrat de l'année en cours ;
- PREND ACTE** que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- AUTORISE** le Maire à signer les contrats et la convention d'adhésion à la convention de participation dans le domaine de la santé, ainsi que tout acte en découlant.

# VILLE DE SCHIRMECK

Séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

L'ordre du jour de la présente séance comportant les points suivants :

- 2018/11/01 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 3
- 2018/11/02 : BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 1
- 2018/11/03 : ALLOCATION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE ET RURALE SAINT DIE DES VOSGES
- 2018/11/04 : RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - ADOPTION DU NOUVEAU CONTRAT AVEC RESEAU GDS (GAZ DE STRASBOURG)
- 2018/11/05 : DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE - CONSTRUCTION DE DALLES BETON ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SELECT'OM
- 2018/11/06 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE COMPLEMENTAIRE

étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

## SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
Laurent BERTRAND		Sonia SCHAEFFER	absente
Jacques RUCH		Frédéric BIERRY	absent
Christiane OURY		Michel AUBRY	
Monique GRISNAUX		Joseph PULTRINI	
Alain JEROME		France SCHRÔTER	
Miranda CHANUT		Olivia KAUFFER	
Jean-Frédéric HEIM		Joan LAVIGNE	absent
Guy SCHMIDT		Yassin IBEN KOUAR	absent
Béatrice BALDOVI	absente		